

Inscription en bourse : obtenir une inscription boursière

Inscription en Bourse : obtenir une inscription boursière

En pratique, il est habituellement essentiel à l'occasion d'un PAPE d'inscrire les titres émis à la cote d'une bourse. L'émetteur devra par conséquent remplir les exigences initiales minimales d'inscription de la bourse en question.

L'émetteur qui souhaite inscrire ses titres aux fins de négociation à la TSX devra démontrer qu'il satisfait certaines conditions minimales d'inscription et qu'il se conforme aux règles de la TSX. Bien qu'il existe de nombreuses catégories dont les conditions minimales d'inscription varient dans une certaine mesure, toutes les sociétés cotées en bourse doivent satisfaire certaines exigences minimales concernant les placements auprès du public et certaines normes financières courantes et satisfaire la TSX quant à la qualité de sa direction.

Pour déterminer l'admissibilité d'une société à sa cote, la TSX, par exemple, classe l'émetteur dans une des catégories suivantes : les sociétés industrielles (la catégorie générale), minières ou pétrolières et gazières. La catégorie industrielle se subdivise à son tour en d'autres catégories, notamment en sociétés technologiques et en sociétés de recherche et développement. Les émetteurs tels que les fonds de revenu commerciaux et les entreprises qui offrent des produits structurés sont classés d'habitude dans la catégorie industrielle (générale).

La TSX impose certaines exigences d'inscription de base, comme un flottant minimum, la qualité de la direction et le parrainage par une autre société membre de la TSX, qui s'accompagnent d'exigences plus spécifiques sur le plan des finances de la société ou d'autres conditions selon la catégorie d'émetteurs. Les exigences initiales minimales d'inscription de la TSX sont énoncées à l'annexe A (et se trouvent sur le site Web de la TSX à www.tmx.com).

Les exigences minimales d'inscription de la TSX de croissance reposent aussi sur les résultats financiers, les ressources et le niveau de développement de l'entreprise. Les exigences d'inscription à la cote de la TSX de croissance sont spécifiquement conçues pour les sociétés en phase de démarrage et partent du principe que leurs besoins en capitaux sont différents de ceux des sociétés établies. Les exigences d'inscription aux autres bourses varient d'une bourse à l'autre. Par exemple, pour s'inscrire à la Canadian Securities Exchange, il faut notamment un flottant minimum, un fonds de roulement suffisant et une structure de capital acceptable.

Sociétés industrielles, de technologie et de recherche et développement

| Exigences minimales d'inscription | TSX Émetteurs non dispensés du secteur de la technologie | TSX Émetteurs non dispensés du secteur de la recherche et du développement | TSX Émetteurs non dispensés qui prévoient être rentables | TSX Émetteurs rentables non dispensés | TSX Sociétés industrielles dispensées |
|--|---|--|---|---|---|
| Bénéfice ou produits | | | Preuve de bénéfice avant impôts lié aux activités courantes d'au moins 200 000 \$ pour l'exercice courant ou le suivant | Bénéfice avant impôts lié aux activités courantes d'au moins 200 000 \$ au dernier exercice | Bénéfice avant impôts lié aux activités courantes d'au moins 300 000 \$ au dernier exercice |
| Flux de trésorerie | | | Preuve des flux de trésorerie avant impôts liés aux activités courantes d'au moins 500 000 \$ pour l'exercice courant ou le suivant | Flux de trésorerie avant impôts de 500 000 \$ au dernier exercice | Flux de trésorerie avant impôts de 700 000 \$ au dernier exercice et de 500 000 \$ en moyenne aux deux derniers exercices |
| Actif corporel net | | | 7 500 000 \$ | 2 000 000 \$ | 7 500 000 \$ |
| Fonds de roulement et structure du capital | Fonds suffisants pour couvrir la totalité des frais de développement, des dépenses en immobilisations et des frais d'administration prévus pour un an | Fonds suffisants pour couvrir la totalité des frais de développement, des dépenses en immobilisations et des frais d'administration prévus pour deux ans | Fonds de roulement suffisant pour exercer les activités et structure du capital appropriée | | |
| Trésorerie | Minimum de 10 millions de dollars en trésorerie, dont la majeure partie a été obtenue au moyen d'un placement par prospectus | Minimum de 12 millions de dollars en trésorerie, dont la majeure partie a été obtenue au moyen d'un placement par prospectus | | | |
| Produits et services | Preuve que les produits ou les | Antécédents d'exploitation sur | | | |

| Exigences minimales d'inscription | TSX Émetteurs non dispensés du secteur de la technologie | TSX Émetteurs non dispensés du secteur de la recherche et du développement | TSX Émetteurs non dispensés qui prévoient être rentables | TSX Émetteurs rentables non dispensés | TSX Sociétés industrielles dispensées |
|---|---|--|--|---------------------------------------|---------------------------------------|
| | services sont rendus à un stade avancé de développement ou de commercialisation et que la direction a des connaissances et les ressources nécessaires pour développer l'entreprise | au moins deux ans qui comprennent des activités de recherche et développement. Preuve que la société a les connaissances et les ressources techniques nécessaires pour faire progresser ses programmes de recherche et développement | | | |
| Direction et conseil d'administration | Les membres de la direction, administrateurs y compris, doivent posséder une expérience et des connaissances techniques appropriées liées à l'entreprise et au secteur d'activité de la société, ainsi qu'une expérience pertinente au sein de sociétés ouvertes. La société doit compter au moins deux administrateurs indépendants. | | | | |
| Répartition des titres dans le public et capitalisation boursière | 1 000 000 d'actions librement négociées dans le public 10 000 000 \$ détenus par des actionnaires publics 300 actionnaires publics détenant chacun un lot régulier Capitalisation boursière d'au moins 50 millions de dollars | 1 000 000 d'actions librement négociées dans le public 4 000 000 \$ détenus par des actionnaires publics 300 actionnaires publics détenant chacun un lot régulier | | | |
| Parrainage | Généralement obligatoire | | | | Non obligatoire |

Sociétés pétrolières et gazières

| Exigences minimales d'inscription | TSX Émetteurs non dispensés au stade du développement | TSX Émetteurs non dispensés au stade de l'exploration ou du développement | TSX Émetteurs dispensés |
|--|--|---|---|
| Actif corporel net, bénéfice ou produits | Aucune exigence | | Bénéfice avant impôts lié aux activités courantes au dernier exercice; flux de trésorerie avant impôts liés aux activités courantes de 700 000 \$ au dernier exercice et de 500 000 \$ en moyenne aux deux derniers exercices |
| Fonds de roulement et ressources financières | Fonds suffisants : a) pour exécuter le plan de développement et couvrir les autres dépenses en immobilisations ainsi que les frais d'administration et du service de la dette pour 18 mois avec une réserve pour éventualités; OU b) pour que la propriété passe à la production commerciale, plus un fonds de roulement suffisant pour financer toutes les dépenses en immobilisations prévues au budget et exercer les activités; projections sur 18 mois de la provenance et de l'utilisation des fonds, signées par le chef des finances; structure du capital appropriée | Fonds suffisants pour exécuter le programme et couvrir les autres dépenses en immobilisations ainsi que les frais d'administration et du service de la dette pour 18 mois avec une réserve pour éventualités; projections sur 18 mois de la provenance et de l'utilisation des fonds, signées par le chef des finances; structure du capital appropriée | Fonds de roulement suffisant pour exercer les activités; structure du capital appropriée |
| Répartition des titres, capitalisation boursière et flottant | Au moins 1 000 000 d'actions librement négociables d'une valeur marchande globale de 4 000 000 \$; 300 actionnaires publics détenant chacun au moins un lot régulier La valeur marchande minimale des titres de l'émetteur à inscrire est d'au moins 200 000 000 \$ | Au moins 1 000 000 d'actions librement négociables d'une valeur marchande globale de 4 000 000 \$; 300 actionnaires publics détenant chacun au moins un lot régulier | |
| Parrainage | Peut être obligatoire | | Non obligatoire |
| Propriétés | Ressources éventuelles de 500 000 000 \$ | Réserves prouvées développées de 3 000 000 \$ | Réserves prouvées développées de 7 500 000 \$ |
| Programme de travail recommandé | Plan de développement bien défini, que la Bourse juge satisfaisant et dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'il favorise l'avancement du projet | Programme bien défini visant l'augmentation des réserves | |
| Direction et conseil d'administration | Les membres de la direction, administrateurs y compris, doivent posséder une expérience et des connaissances techniques appropriées liées à l'entreprise et au secteur d'activité de la société, ainsi qu'une expérience pertinente au sein de sociétés ouvertes. La société doit compter au moins deux administrateurs indépendants. | | |
| Autres critères | Rapport technique à jour établi par un conseiller technique indépendant (<i>Norme canadienne 51-101 sur l'information concernant les activités pétrolières et gazières</i>) | | |

Sociétés d'exploration et d'exploitation minières

| Exigences minimales d'inscription | TSX Émetteurs non dispensés au stade de l'exploration et de la mise en valeur | TSX Sociétés productrices non dispensées | TSX Émetteurs dispensés |
|--|---|---|--|
| Propriétés | Propriété d'exploration à un stade avancé, participation d'au moins 50 % dans la propriété | Réserves prouvées et probables d'une durée de trois ans, telles qu'elles sont calculées par une personne qualifiée indépendante (si la mine n'est pas en production, une décision de mise en production a été prise) | Réserves prouvées et probables d'une durée de trois ans, telles qu'elles sont calculées par une personne qualifiée indépendante |
| Programme de travail recommandé | 750 000 \$ affectés à la propriété d'exploration à un stade avancé, ainsi qu'il est recommandé dans le rapport technique indépendant | Mine en voie de production commerciale | Activités minières commerciales |
| Fonds de roulement et ressources financières | Fonds de roulement d'au moins 2 millions de dollars, et quoi qu'il en soit, suffisant pour mener à terme les programmes recommandés, plus les frais d'administration, les paiements relatifs aux propriétés et les dépenses en immobilisations prévus pour 18 mois; structure du capital appropriée | Fonds suffisants pour que la propriété passe à la production commerciale; plus un fonds de roulement suffisant pour financer toutes les dépenses en immobilisations prévues au budget et exercer les activités; structure du capital appropriée | Fonds de roulement suffisant pour exercer les activités; structure du capital appropriée |
| Actif corporel net, bénéfice ou produits | Actif corporel net de 3 000 000 \$ | Actif corporel net de 4 000 000 \$; preuve d'une probabilité raisonnable de bénéfice futur étayée par une étude de faisabilité ou des antécédents probants de production et de performance financière | Actif corporel net de 7 500 000 \$; bénéfice avant impôts lié aux activités courantes au dernier exercice; flux de trésorerie avant impôts de 700 000 \$ au dernier exercice et de 500 000 \$ en moyenne aux deux derniers exercices |
| Autres critères | Rapport technique détaillé à jour établi par une personne qualifiée indépendante; projections sur 18 mois (par trimestre) de la provenance et de l'utilisation des fonds, signées par le chef des finances | | Rapport technique détaillé à jour établi par une personne qualifiée indépendante |
| Direction et conseil d'administration | Les membres de la direction, administrateurs y compris, doivent posséder une expérience et des connaissances techniques appropriées liées à l'entreprise et au secteur d'activité de la société, ainsi qu'une expérience pertinente au sein de sociétés ouvertes. La société doit compter au moins deux administrateurs indépendants. | | |
| Répartition des titres, capitalisation boursière et flottant | 1 000 000 d'actions librement négociées dans le public 4 000 000 \$ détenus par des actionnaires publics 300 actionnaires publics détenant des lots réguliers | | |
| Parrainage | Obligatoire en général | | Non obligatoire |

À propos du cabinet

Quand Heward Stikeman et Fraser Elliott lancent le cabinet en 1952, ils sont unis par leur promesse de faire les choses autrement pour aider les clients à atteindre leurs objectifs d'affaires.

En fait, ils en font leur mission pour n'offrir que les conseils de la plus haute qualité ainsi que les services les plus efficaces et les plus innovants de façon à constamment aller au-devant des visées de nos clients.

Le leadership, la prédominance et la renommée de Stikeman Elliott n'ont cessé de croître au Canada comme partout au monde. Cependant, nous sommes restés fidèles à nos valeurs fondamentales.

Ces valeurs constituent ce qui nous guide chaque jour et comprennent :

- Faire équipe avec nos clients – nos objectifs communs assurent notre réussite mutuelle.
- Trouver des solutions originales là où d'autres ne peuvent en trouver – tout en étant aussi ancrées dans la réalité du monde des affaires.
- Procurer aux clients une vaste expertise juridique – pour des conseils clairs et proactifs.
- Demeurer passionnés par ce que nous faisons – nous adorons le processus et la performance que le travail d'équipe propulse.

Un engagement envers la poursuite de l'excellence – aujourd'hui, demain et pour les décennies à venir – c'est ce qui distingue Stikeman Elliott lorsqu'il s'agit d'élaborer un parcours réalisable pour traverser des problèmes complexes. Notre dévouement et notre dépassement sont inébranlables.

C'est ce qui fait de Stikeman Elliott le cabinet vers lequel le monde se tourne lorsque l'enjeu est de taille.

Montréal

1155 boul. René-Lévesque O.
41^e étage
Montréal, QC, Canada H3B 3V2
Tél : 514 397 3000

Toronto

5300 Commerce Court West
199 Bay Street
Toronto, ON, Canada M5L 1B9
Tél : 416 869 5500

Ottawa

Suite 1600
50 rue O'Connor
Ottawa, ON, Canada K1P 6L2
Tél : 613 234 4555

Calgary

4300 Bankers Hall West
888 - 3rd Street S.W.
Calgary, AB, Canada T2P 5C5
Tél : 403 266 9000

Vancouver

Suite 1700, Park Place
666 Burrard Street
Vancouver, BC, Canada V6C 2X8
Tél : 604 631 1300

New York

445 Park Avenue, 7th Floor
New York, NY USA 10022
Tél : 212 371 8855

Londres

Dauntsey House
4B Frederick's Place
London EC2R 8AB
Tél : 44 (0) 20 7367 0150

Sydney

Level 24
Three International Towers
Sydney, NSW 2000
Tél : +61 (2) 8067 8578

Suivez-nous



 [Abonnez-vous](#) aux publications sur des sujets juridiques clés provenant de la section Notre savoir de Stikeman Elliott.

Stikeman Elliott
